**A.S.B.L. Net-Volley Seniors Saison 2016 – 2017**

 **Conseil d’Administration P.V. de l’A.G. 19.05.2017**

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale du 19 mai 2017**

Tous les clubs étaient présents à notre A.G., d’où représentation de 119 voix.

Les clubs d’Aubel, Calidis, Flémalle, Fléron, Soumagne et Spa étaient représentés par des membres dûment mandatés.

**1. Accueil et rapport moral du Président.**

M. Verbeelen ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs.

Il demande un moment de recueillement à la mémoire des 5 joueurs décédés au cours de cette saison. Il remercie le club de Montegnée pour son accueil. Il remercie également les responsables des clubs et les membres du CA pour le travail accompli cette saison.

Notre fédération compte 768 membre

**2. Bilan de la saison 2016 – 2017.**

**Equipes championnes :**

Dames : Div 1 :  **Intrépides** Div 2 :  **Oupeye**

Mixtes : Div 1 : **Flémalle** Div 2 : **Renaissance**

 Div 3X : **Intrépides B** Div 3 Y : **Malmedy**

 Div 4 X : **Verlaine A** Div 4 Y : **U3A Bressoux**

 Div 4 Z : **Malmedy**

Meilleure 2ème des D 4 (montante) : **Herve C**

**Vainqueur de la coupe Dames : Intrépides**

**Vainqueur de la coupe mixte : Flémalle**

**3. Elections statutaires :**

Mme Engel et M. Verbeelen sont sortants et rééligibles, M. Lesuisse est sortant et non rééligible.

Il n’y a pas eu de candidature déposée au secrétariat.

Mme. A. Auguste et un représentant du club de Flémalle acceptent de dépouiller les bulletins.

**4. Présentation du bilan financier par la trésorière :**

Chaque club a reçu le bilan de l’exercice 2016– 2017, clôturé le 30 avril 2017 ainsi que le budget pour la saison 2017 – 2018.

Mme Engel détaille les divers points.

**5.et 6. Rapport des vérificateurs aux comptes :**

Les vérificateurs Mmes E. Delaxhe et Y. Minguet ont constaté la parfaite régularité et la clarté des comptes. Il est donné décharge, par l’assemblée, aux administrateurs, pour la gestion de la saison 2016-2017.

 La situation des comptes et du budget sera transmise au Tribunal du commerce.

**7. Nomination d’un nouveau vérificateur :**

Mme E. Delhaxhe (Calidis) accepte un nouveau mandat.

Nos deux vérificateurs pour la saison prochaine sont donc Mme E. Delhaxhe et Mme Y. Minguet.

**8. Résultat des élections :**

119 bulletins de vote ont été distribués aux représentants des clubs.

Mme MJ. Engel : 98 oui 9 non 3 abstentions.

M. A. Verbeelen : 102 oui 5 non 3 abstentions.

 + 9 bulletins blancs.

La composition du nouveau CA sera envoyée au Moniteur Belge pour publication.

**Annexe à la convocation de l’AG 2017**

**Propositions de modifications du ROI :**

Proposition du CA :

**Chapitre III**

**Article 311**

**5**. *Le chef de salle devient le responsable de salle*

Pendant toute la durée des rencontres*,* il sera chargé de vérifier le bon déroulement de l’organisation (marqueurs en place, zones libres dégagées, etc ...) Ce délégué sera identifiable par un signe distinctif (brassard …)

Il se tiendra bien en vue et à la disposition des arbitres (ajouter).

**Proposition acceptée à la majorité.**

**Chapitre 1 :** **Championnat officiel.**

A ajouter :

Le championnat débutera dorénavant le 01/ 10 pour se terminer le 31 / 05 de l’année suivante.

**Décision prise par le CA.**

Club de Sprimont :

Souhaite un tour final entre les seconds de D4 en vue de la montée en D3.

**Proposition refusée par le CA**.

**Chapitre 2 : Coupes**

Article 1 : Participation :

A partir de la saison prochaine, l’inscription sera obligatoire pour toutes les équipes de toutes les divisions souhaitant participer à la coupe (avec amende dissuasive : 100 €).

**Décision prise par le CA.**

Club de Herve :

Régler le problème des forfaits lors des journées de coupe.

**Problème résolu par le CA.**

Club de Neupré :

Question 1 : Y a-t-il une différence de sanction (financière et/ou sportive) entre une équipe qui se présente incomplète et qui complète son équipe avec des joueurs d’autres clubs trouvés sur place et une équipe qui se présente complète avec une équipe non règlementaire composée de membres du club fautif ?

Question 2 : en cas de forfait, un club peut-il faire appel à un homme pour compléter de manière non règlementaire une équipe Dames, s’il ne dispose pas de dames disponibles ?

**Les réponses ont été données par le CA lors de l’AG.**

**Suggestions et modifications du code de jeu :**

Club de Neupré :

Article 28 : caractéristiques de la touche de ballon, première touche de balle :

Ajouter à la fin du paragraphe :

Tout joueur qui essaie de capter le ballon et le laisse échapper doit être sanctionné d’une touche fautive et non considéré comme ayant effectué une touche incorrecte de Volley-Ball.

Motivation :

Clarification des prises de décision de l’arbitre.

Article 52 point 1 :

Remplacer le texte par :

Un seul temps mort peut être demandé par l’une ou l’autre équipe au cours d’une interruption de jeu.

Article 52 :

Ajouter un point 3 :

Lorsqu’un (ou des) remplacement(s) est (sont) demandé(s) par une équipe au cours d’un temps mort, ce(s) remplacement(s) doi(ven)t être annoncé(s) pendant le temps mort et effectué(s) avant la fin du temps mort.

Article 56 :

Ajouter à la fin de l’article :

Quand une équipe sollicite auprès de l’arbitre la vérification des positions de ses joueurs sur le terrain, cette équipe doit être pénalisée d’un temps mort. Si elle n’en possède plus, elle doit être sanctionnée par la perte d’un point.

Une équipe n’a pas le droit de demander la vérification de ses positions sur le terrain au cours des 5 dernières minutes d’un set.

Ajouter également à la fin du chapitre 5, un article supplémentaire :

Lorsqu’un set se termine par la victoire d’une des deux équipes par un seul point d’écart, le capitaine de l’équipe perdante a le droit de demander à l’arbitre de faire jouer un extra-point, s’il estime que son équipe a été lésée dans la gestion du temps de jeu.

La décision de faire jouer un extra-point relève uniquement de l’arbitre, en fonction du déroulement du set qui se termine.

En cas d’égalité après l’extra-point, l’arbitre doit faire jouer un point décisif supplémentaire.

Motivations :

Toutes nos rencontres se disputent au temps. Il apparaît de plus en plus fréquemment que de nombreuses équipes utilisent des artifices pour gagner du temps lorsque le score leur est favorable. Ces mesures pourraient contrecarrer certains de ces gains (ou pertes) de temps.

**Suggestions refusées par le CA.**

Club de Herve :

Ne plus pouvoir reprendre le ballon du pied.

Motivation :

Cette pratique est dangereuse pour les coéquipiers du joueur effectuant cette reprise vu que la plupart shootent au lieu de relever le ballon.

**Décision du CA : accordé.**

**Les modifications du « code de jeu » faites par le CA sont à consulter sur le site.**

**10. Interpellations :**

Tous les clubs remercient le CA pour le bon déroulement de la saison sportive.

**Hamoi**r : doit-on respecter les horaires même si les premiers matchs se terminent plus tôt.

**Réponse : oui.**

**Neupré** : doit-on obligatoirement organiser des journées de championnat.

**Réponse : oui.**

**Flémalle** : qu’en est-il de l’enquête ?

**Les explications seront données par G. Lesuisse.**

**Sprimont** : pour le challenge Frens : mélanger les joueurs des différents clubs.

**11. Divers :**

Proposition d’augmenter la cotisation de 15 à 17 € ; **acceptée à la majorité.**

Synthèse de l’enquête : (principales revendications)

1. Pouvoir, en cours de saison, qualifier un joueur dans une équipe supérieure, ou, prévoir plus de 3 remplacements.
2. Plus de souplesse règlementaire vis-à-vis des équipes de D4 et Dm2.
3. Mixité réelle.
4. Attente trop longue entre 2 matchs.
5. Pas de match avant octobre.
6. Jouer 2 fois par mois ; trop d’écart entre 2 journées.
7. Coupe : inscription volontaire.
8. Connaître plus tôt les dates des journées de coupe.

Le Président A. Verbeelen remercie tous les membres présents, pour leur participation. Il signale que les remarques et suggestions ont été notées.

La séance est levée.

 Christine Fraselle

 Secrétaire